

LES MILIEUX HUMIDES REMARQUABLES, DES ESPACES NATURELS MENACÉS

Quelle occupation du sol au sein des sites Ramsar de France métropolitaine ? Rétrospective 1975-2005

■ ■ ■ ■ Les sites Ramsar de France métropolitaine, des trésors inestimables.

Les milieux humides¹ naturels sont essentiels pour la biodiversité mais aussi pour les populations qui bénéficient de leurs services multiples : protection contre les inondations, recharge des nappes d'eau souterraines, purification des eaux, etc. En France, ces milieux ont été transformés par l'homme dès l'Antiquité pour leur exploitation, notamment agricole. Avec l'accroissement démographique et le développement technologique, ce processus s'est accéléré et les milieux humides ont perdu au moins 50 % de leur superficie au cours du 20^{ème} siècle.

La désignation en sites Ramsar est une reconnaissance internationale, accordée aux milieux humides les plus importants du monde. Sur les 44 sites désignés par la France, 32 (ceux désignés avant 2015²) se trouvent en métropole, sur laquelle s'est concentrée l'étude. Dans le cadre de l'Observatoire national de la Biodiversité,

¹ Désigne ici l'ensemble des milieux caractérisés par la présence d'eau au moins une partie de l'année, y compris les milieux purement aquatiques, ce qui correspond aux « zones humides » au sens large de la Convention de Ramsar

l'évolution de l'occupation du sol dans ces sites entre 1975 et 2005 a été étudiée à partir d'images satellites. Utilisant la méthodologie du projet GlobWetland-II (2009-2013 : Agence Spatiale Européenne et Secrétariat de la Convention de Ramsar), elle a permis d'établir des cartes d'occupation du sol et de mesurer l'évolution des zones humides, tant naturelles qu'artificielles.

Attention toutefois à l'interprétation des données présentées :

- Optimisée pour une grande échelle, la méthode permet de mettre en évidence des tendances globales sur l'ensemble des sites, aussi les cartes des sites – purement illustratives – ne doivent pas être interprétées trop finement, à l'échelle des sites.
- De plus, les sites Ramsar étant probablement mieux protégés que la moyenne, il convient d'éviter toute généralisation des résultats chiffrés à l'ensemble des milieux humides de France.

² Un 33^e site a été désigné fin 2015, non pris en compte dans l'étude

DES TERRITOIRES D'UNE GRANDE DIVERSITÉ RECONNUS MONDIALEMENT

Les 32 sites Ramsar étudiés, répartis sur tout le territoire, couvrent au total 8045 km². Leur surface varie de 0,33 km² (tourbière de Moltifao, en Corse) à plus de 2 850 km² (étangs de Champagne humide).

Vingt-cinq des 32 sites ont plus de la moitié de leur surface en milieux humides. Globalement, les sites sont composés à 39 % de milieux humides. Cette proportion est variable entre sites, selon que les limites désignées ont suivi ou non au plus près la limite des milieux humides.

Environ la moitié de la surface des 32 sites Ramsar se situe au sein d'un Parc naturel régional ; la même proportion se trouve dans un périmètre Natura 2000. Une part plus faible (1 à 5 %) est protégée au titre des acquisitions du Conservatoire du Littoral ou des réserves naturelles nationales, régionales ou Corse. Ces moyennes cachent une grande variabilité entre sites.



Fig. 1 : Carte des 32 sites RAMSAR. (au 31/12/2014)



UNE PERTE DE 6% DES HABITATS HUMIDES NATURELS EN 30 ANS



En moyenne, les 32 sites ont perdu 1,3 % de leurs milieux humides totaux entre 1975 et 2005. En réalité, un quart des sites ont enregistré des progressions (jusqu'à +11 %) et les trois-quarts des régressions (jusqu'à -62 %).

Les pertes en milieux humides ont été plus fortes autour des sites Ramsar (bande périphérique de 1 km de large) qu'en leur sein même. Toutefois, il ne peut être affirmé que cela est dû à la désignation Ramsar.

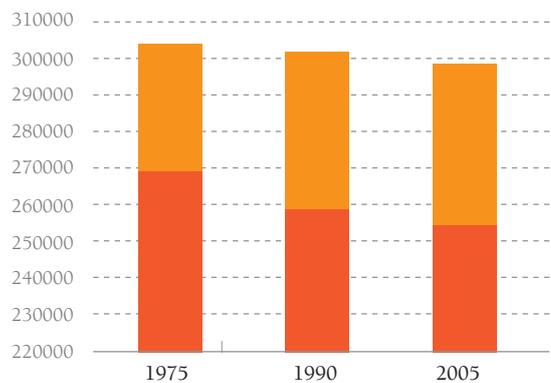
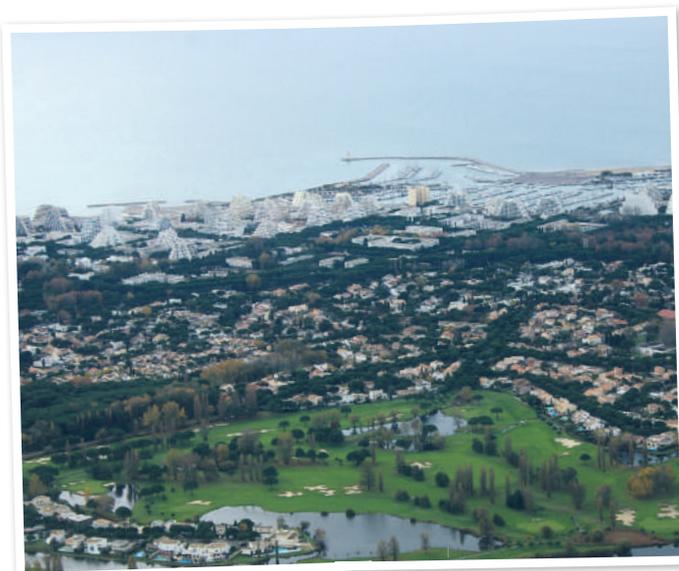


Fig. 2 ● MH artificiels ● MH naturels

Globalement, en 30 ans, dans les 32 sites, les milieux humides naturels ont régressé de 6 %, et les milieux humides artificiels³ progressé de 38 %, pour une surface concernée sensiblement équivalente. Les milieux naturels terrestres ont aussi régressé.

Attention : Ces chiffres ne sont pas extrapolables à l'ensemble des sites humides de France.



³ Barrages-réservoirs, retenues, salins, étangs de pisciculture, gravières, rizières

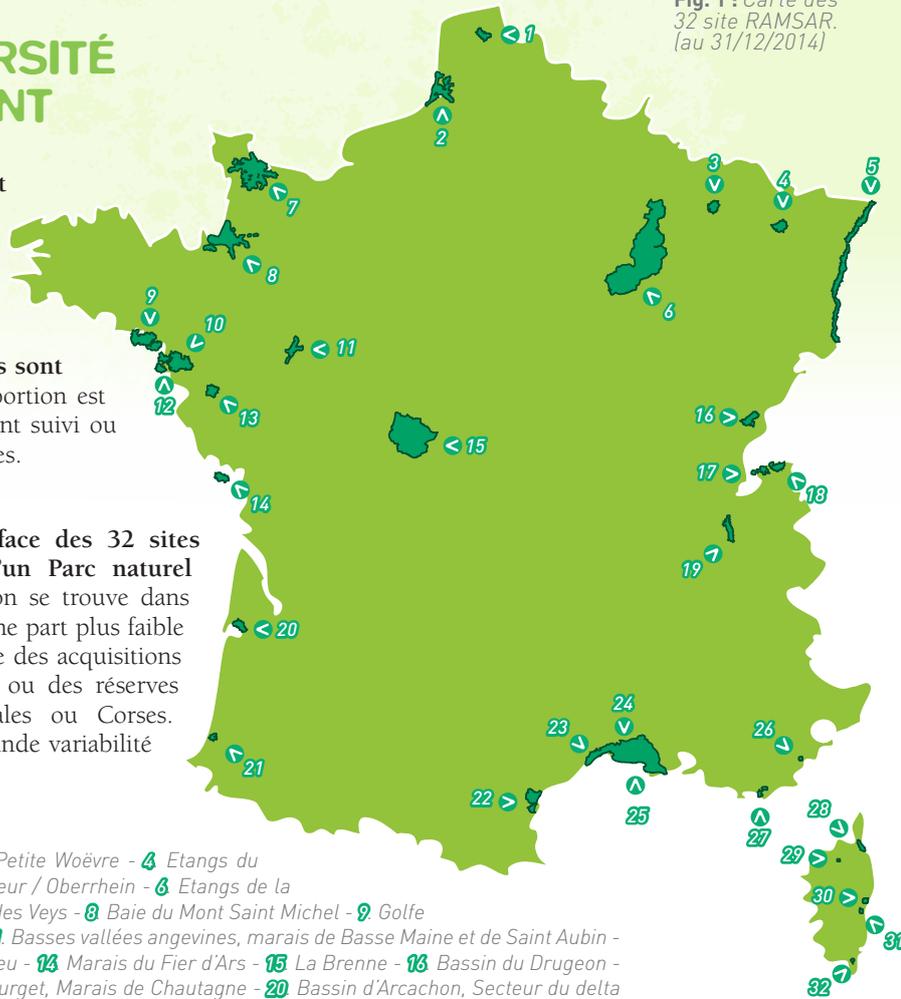
DES TERRITOIRES D'UNE GRANDE DIVERSITÉ RECONNUS MONDIALEMENT

Fig. 1 : Carte des 32 sites RAMSAR. [au 31/12/2014]

Les 32 sites Ramsar étudiés, répartis sur tout le territoire, couvrent au total 8045 km². Leur surface varie de 0,33 km² (tourbière de Moltifao, en Corse) à plus de 2 850 km² (étangs de Champagne humide).

Vingt-cinq des 32 sites ont plus de la moitié de leur surface en milieux humides. Globalement, les sites sont composés à 39 % de milieux humides. Cette proportion est variable entre sites, selon que les limites désignées ont suivi ou non au plus près la limite des milieux humides.

Environ la moitié de la surface des 32 sites Ramsar se situe au sein d'un Parc naturel régional ; la même proportion se trouve dans un périmètre Natura 2000. Une part plus faible (1 à 5 %) est protégée au titre des acquisitions du Conservatoire du Littoral ou des réserves naturelles nationales, régionales ou Corses. Ces moyennes cachent une grande variabilité entre sites.



- 1 Marais audomarois - 2 Baie de Somme - 3 Etangs de la Petite Woëvre - 4 Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines - 5 Rhin supérieur / Oberrhein - 6 Etangs de la Champagne humide - 7 Marais du Cotentin et du Bessin, Baie des Veys - 8 Baie du Mont Saint Michel - 9 Golfe du Morbihan - 10 Grande Brière, Marais du Bassin du Brivet - 11 Basses vallées angevines, marais de Basse Maine et de Saint Aubin - 12 Marais salants de Guérande et du Més - 13 Lac de Grand Lieu - 14 Marais du Fier d'Ars - 15 La Brenne - 16 Bassin du Drugeon - 17 Rives du Lac Léman - 18 Impluvium d'Evian - 19 Lac du Bourget, Marais de Chautagne - 20 Bassin d'Arcachon, Secteur du delta de la Leyre - 21 Marais d'Orx et zones humides associées - 22 Etangs littoraux de la Narbonnaise - 23 Etangs palavasiens - 24 Petite Camargue - 25 Camargue - 26 Salins d'Hyères - 27 Etangs de Villepey - 28 Etang de Biguglia - 29 Tourbière de Moltifao - 30 Etang d'Urbino - 31 Etang de Palo - 32 Mares temporaires de Tre Padule de Suartone

UNE PERTE DE 6% DES HABITATS HUMIDES NATURELS EN 30 ANS



En moyenne, les 32 sites ont perdu 1,3 % de leurs milieux humides totaux entre 1975 et 2005. En réalité, un quart des sites ont enregistré des progressions (jusqu'à +11 %) et les trois-quarts des régressions (jusqu'à -62 %).

Les pertes en milieux humides ont été plus fortes autour des sites Ramsar (bande périphérique de 1 km de large) qu'en leur sein même. Toutefois, il ne peut être affirmé que cela est dû à la désignation Ramsar.

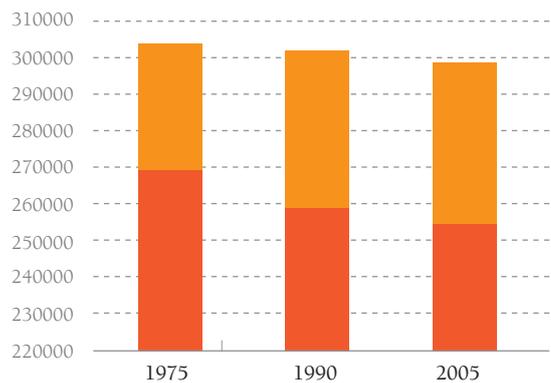
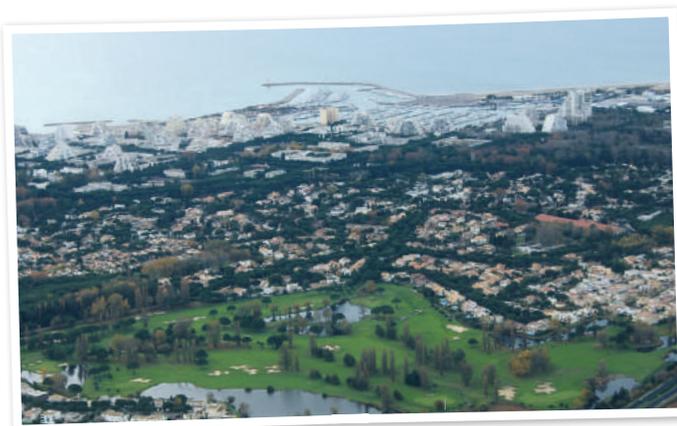


Fig. 2 ● MH artificiels ● MH naturels

Globalement, en 30 ans, dans les 32 sites, les milieux humides naturels ont régressé de 6 %, et les milieux humides artificiels³ progressé de 38 %, pour une surface concernée sensiblement équivalente. Les milieux naturels terrestres ont aussi régressé.

Attention : Ces chiffres ne sont pas extrapolables à l'ensemble des sites humides de France.



³Barrages-réservoirs, retenues, salins, étangs de pisciculture, gravières, rizières

■ ■ ■ ■ Marais & lagunes, forêts inondables et prairies humides sont les milieux humides qui ont le plus régressé entre 1975 et 2005. A l'inverse, lacs et étangs artificiels ont fortement progressé.



L'AGRICULTURE REMPLACE LES ESPACES NATURELS, L'URBANISME REMPLACE L'AGRICULTURE

■ ■ ■ ■ Les milieux urbanisés ont fortement progressé entre 1975 et 2005 (+39 %), tant dans les sites Ramsar que dans leurs proches alentours.

En revanche l'agriculture⁴ a stagné avec une très légère progression tout de même dans les sites : +2 % à +4 % dans les sites, -2 % à -3 % dans les alentours.

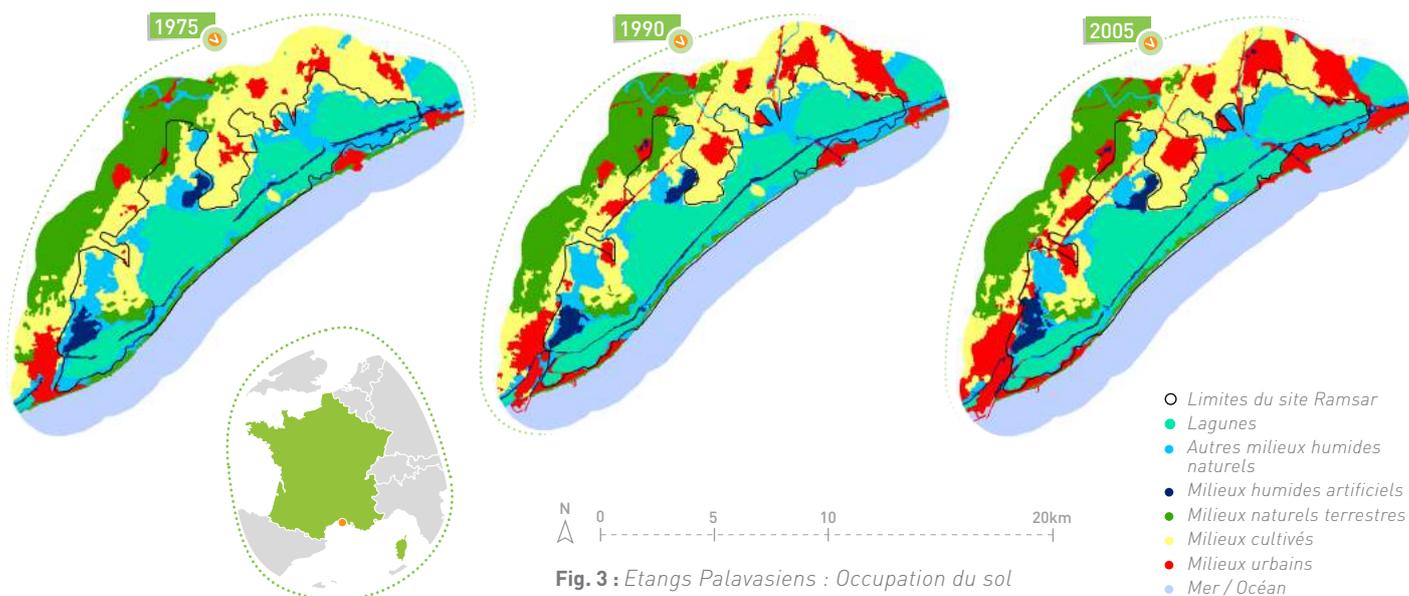


Fig. 3 : Etangs Palavasiens : Occupation du sol

■ ■ ■ ■ Les sites Ramsar du littoral méditerranéen sont plus touchés par la progression des cultures et des milieux urbains que ceux de l'intérieur des terres et des côtes Atlantique-Manche-Mer du Nord

La forte progression des milieux urbains au sein des sites Ramsar (+6200 ha) s'est faite à près de 60 % au détriment de milieux agricoles. La progression de ces derniers (+8200 ha) s'est effectuée à 85 % sur des habitats naturels, humides ou non.

Fig. 4 : Régression des habitats humides naturels

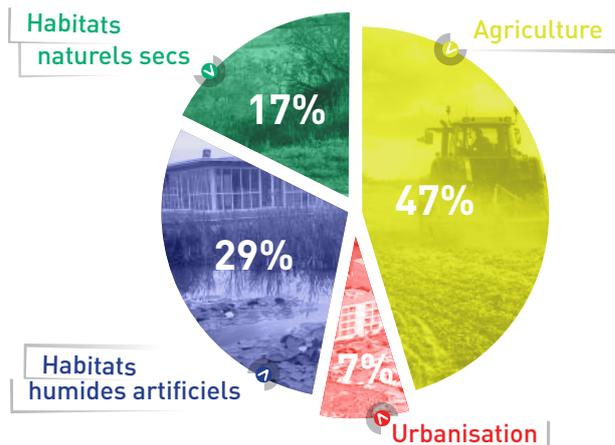


Fig. 4 : La régression des habitats humides naturels (-16 400 ha) s'est faite à 47 % par conversion en zones agricoles, et pour 29 % en milieux humides artificiels.

⁴ Terme désignant ici toutes les terres agricoles à l'exception des prairies humides (incluses dans la catégorie Zones humides naturelles), et regroupant donc prairies sèches, terres arables, vergers ... (ces types n'ont pas été analysés séparément)

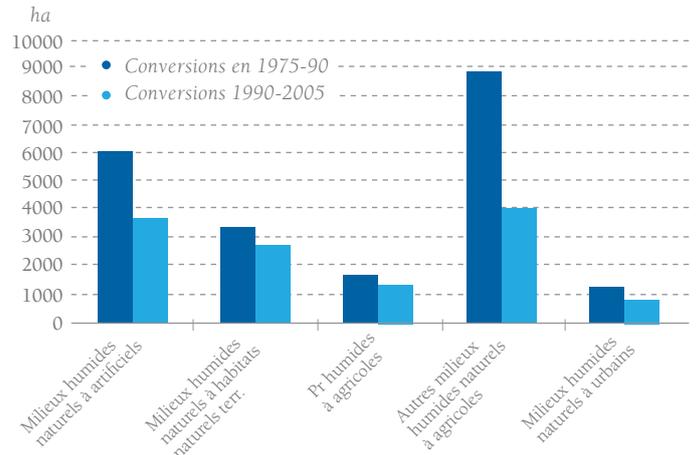


UN RALENTISSEMENT DE LA PERTE DES MILIEUX HUMIDES ?

Les conversions de milieux humides naturels en terres agricoles et milieux urbains ou en milieux humides artificiels semblent avoir ralenti entre les périodes 1975-1990 et 1990-2005. Mais globalement, les conversions en milieux urbains se sont accélérées. Seuls les milieux humides naturels en semblent comparativement préservés depuis 1990 : effet des politiques publiques ?



Fig. 4 : Conversions comparées au sein des sites Ramsar entre 2 périodes



TÉMOIGNAGES

« Un point crucial démontré par l'observatoire est que les surfaces en zones humides continuent à régresser. Notre objectif à tous est pourtant d'enrayer cette perte de surface et nous n'y parvenons pas. Ce n'est pas satisfaisant. Or nos zones humides seront appelées à jouer un rôle de plus en plus important pour la préservation des personnes et des biens. Il faut impérativement parvenir à stopper leur disparition et leur dégradation.



« Les personnes physiques ou morales à l'origine de la désignation de ces sites ont bien compris la nécessité de ne pas s'intéresser uniquement à la zone humide stricto sensu, mais également à sa périphérie, probablement constituée de milieux naturels plus ordinaires,

Cela passe très certainement pour partie par une mesure spécifique en faveur de la préservation de l'élevage en zone humide. »

Luc BARBIER, chargé de mission « marais audomarois »
PNR Caps et Marais d'Opale



mais dont le rôle est important comme zone tampon entre la zone humide et les zones exploitées alentour. La vision Ramsar consiste à intégrer également ces milieux dans une stratégie de conservation. »

Patrick TRIPLET, Directeur de la réserve naturelle nationale de la baie de Somme

L'Observatoire national de la biodiversité (ONB) est la démarche mise en place pour le suivi des effets de la société sur la biodiversité et sur les interfaces entre la biodiversité et la société tels que présentés dans la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). À ce titre, l'ONB propose des indicateurs et les met à disposition de tous. Il publie ses résultats sur le site www.indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr. L'Observatoire des milieux humides constitue la démarche thématique de l'ONB sur ces milieux. L'ONB parraine à ce titre cette publication.

Le rapport technique détaillé à partir duquel cette plaquette a été produite peut être téléchargé sur :

www.tourduvalat.org/sites/default/files/rapport_medde_2015_-_vf.pdf

